

qu'il affecte dans la patience de Dieu; enfin il lui annonce le compte rigoureux qui lui sera demandé de sa conduite, et le châtiement qui suivra sa condamnation.

RÉFLEXIONS.

Abuser de la longue patience de Dieu, c'est supposer en quelque sorte qu'il cesserait d'être ce qu'il est, infiniment saint et infiniment juste. Si le pécheur voulait raisonner, il concevrait du long silence de Dieu, que ses vengeances seraient d'autant plus terribles qu'elles auront été plus longtemps suspendues. *Je péche, devrait-il dire, et Dieu se vait; oublie-t-il pour cela mes forfaits? sa mémoire éternelle ne les conserve-t-elle pas? le moment n'arrivera-t-il pas où il me présentera tout l'effrayant tableau de mes désordres?* Voilà, Seigneur, des pensées raisonnables; mais la passion aveugle l'esprit, et endureit le cœur. On multiplie les crimes, jusqu'au moment où Dieu les présentera au pécheur impoissant. Alors quelle lumière se répandra dans cette âme auparavant si obscurcie! quels remords la saisiront! elle sentira la vérité de cette parole: *Dieu n'est point semblable à l'homme*, il garde tous les droits de sa sainteté, et il les exerce durant toute sa durée, qui est éternelle. O Seigneur! j'ai péché, et vous vous êtes tu, vous m'avez attendu, vous m'avez invité à la pénitence; ai-je profité de vos miséricordieuses invitations? Que je commence du moins à rentrer en moi-même, que je m'applique désormais à prévenir les rigueurs de votre justice!

VERSETS 25, 24.

Je traduis NE RAPIAT, de peur qu'il ne mette en pièces, parce que c'est la signification du verbe hébreu, à laquelle ne se refusent ni le grec ni le latin. Il y a, selon l'hébreu, *rapium*, qui fait le même sens.

I. In finem, *Psalmus David, cum venit ad eum Nathan propheta, quando intravit ad Bethsabee.* (2 Rég. 12.) L.

Heb. LI.

- Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam.
- Et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam.
- Amplius lava me ab iniquitate mea, et a peccato meo munda me.
- Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, et peccatum meum contra me est semper.
- Tibi soli peccavi, et malum coram te feci: ut iustificeris in sermonibus tuis, et vincas cum iudicaris.
- Ece enim in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis concepit me mater mea.
- Ece enim veritatem dilexisti: incerta et occulta sapientie tue manifestasti mihi.
- Asperges me, Domine, hyssopo, et mundabor: lavabis me, et super nivem dealbor.
- Auditi meo dabis gaudium et lætitiā, et exultabunt ossa humiliata.
- Averte faciem tuam a peccatis meis, et omnes iniquitates meae dele.
- Cor mundum crea in me, Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis.
- Ne projecas me a facie tua: et Spiritum sanctum tuum ne auferas à me.
- Redde mihi lætitiā salutaris tui: et Spiritu principali confirma me.
- Docbo iniquos vias tuas: et impii ad te convertentur.

excepté que c'est Dieu qui continue le discours.

Le dernier verset devrait être traduit selon l'hébreu, tel que nous l'avons: *Celui qui offre le sacrifice de louanges m'honorera; et disposant cette voie, je lui ferai voir le salut de Dieu.* Je ne crois pas qu'on puisse prouver que notre version s'écarte de ce sens. Le P. Houbigant rejette *sacrificium laudis*, et décide qu'il faut qu'il *immolat victimam laudis*. A la bonne heure; mais le sens de notre Vulgate est toujours le même. La différence apparente qu'on y remarque, vient de וְיָצִי, qui signifie et disposant, quand le point est à gauche sur le ו, et illic, quand il est à droite. C'est ainsi que l'ont pris les LXX et la Vulgate après eux. Qui peut dire qu'ils se soient trompés d'après les exemplaires qu'ils avaient? Mais, encore une fois, le sens est absolument le même; ainsi l'on peut choisir entre ces deux lectures.

RÉFLEXIONS.

On voit que le Prophète revient à son 45^e verset, où le sacrifice de louanges est ordonné. Il ajoute que c'est-là le chemin du salut; et ceci est très-remarquable après tous les reproches que Dieu fait dans ce psaume aux impiés. Toute leur impiété leur sera pardonnée, et ils seront rétablis dans la voie du salut, s'ils immolent le sacrifice de louanges. Ce sacrifice contient en effet l'aveu de la grandeur de Dieu et de la misère de l'homme. C'est par là que le publicain dont parle Jésus-Christ, fut justifié. Celui qui offre le sacrifice de louanges reconnaît ses péchés, les déteste, commence à aimer Dieu; il entre par conséquent dans la voie du salut que Dieu lui montre. Voilà, selon le Prophète, ce qu'il faut bien comprendre, si l'on ne veut pas tomber entre les mains d'un Dieu vengeur.

PSAUME L.

- Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde.
- Et selon la multitude de vos tendres bontés, effacez mon iniquité.
- Lavez-moi de plus en plus de mon iniquité, et purifiez-moi de mon péché.
- Car je connais mon iniquité, et mon péché est toujours présent à mes yeux.
- J'ai péché contre vous seul, et j'ai fait le mal en votre présence; de sorte que vous serez justifié dans vos paroles, et que vous l'emporterez quand vous serez jugé.
- Ayez pitié de moi, Seigneur, car j'ai été conçu dans des iniquités, et ma mère m'a conçu dans les péchés.
- Vous aimez la vérité (Seigneur); vous m'avez manifesté les secrets obscurs et cachés de votre sagesse.
- Vous m'arroserez avec l'hyssope, et je serai purifié: vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige.
- Vous donnerez à mon oreille la gaieté et la joie: mes os humilés tressailleront d'allégresse.
- Détournez votre visage de mes péchés, et effacez toutes mes iniquités.
- Créez en moi, Seigneur, un cœur pur, et renouvelez dans mon intérieur l'esprit de droiture.
- Ne me rejetez pas de votre présence, et ne m'enlevez pas votre saint Esprit.
- Rendez-moi la joie salutaire que vous seul pouvez donner, et appuyez-moi de l'Esprit principal.
- Enseignerai aux méchants vos voies, et les impiés se convertiront.

46. Libera me de sanguinibus, Deus, Deus salutis mee: et exultabit lingua mea iustitiam tuam.

47. Domine, labia mea aperies: et os meum annuntiabit laudem tuam.

48. Quoniam si voluisses sacrificium, dedissem utique: holocaustis non delectaberis.

49. Sacrificium Deo spiritus contribulatus: cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.

50. Benigne fac, Domine, in bona voluntate tuā, Sion: ut edificetur muri Jerusalem.

51. Tunc acceptabis sacrificium iustitiæ, oblationes et holocausta: tunc imponet super altare tuum vitulos.

COMMENTARIUM.

VERS. (1) 1.—INTRAUIT. Honesté de re turpi. Quare

(1) Creditur, egresso è regis ædibus Nathano, post seclus regi exprobratum, David penitentiam ductum hunc Psalmum exarsisse, ut humili ad eam nequitie sui confessione et peccati sui gravitate, et divina misericordie magnitudinem omnibus aperiret. Perfectum hic videt animæ penitentis exemplar, et vel nunquam amissis, vel recuperate innocentie præsidium. S. Augustinus, S. Hieronymus, S. Cassiodorus in Davide et Bethsabee Jesu Christi et christiane Ecclesie, ex Ethnicis conflata, imaginem querunt. Profanarum enim gentiumordes obscurumque genus minime effecerunt, quominus Jesu Christo sponsorum nomine jungeretur, mirum verissimo Davidis filio, qui Davidis atque à Domino Uncti appellationem in Scripturis usurpat.

Sunt qui hunc Psalmum Manassi regi Juda, captivate Babylonicæ oppresso, tribuant. Censent aliqui, alii quoque ex Judæis Babylone captivis, post Hierosolymæ ac templi excidium esse dictatum. Theodorus Heraclæota, S. Chrysostomus, S. Basiliius, Theodoretus putavere duo à Davide spectata esse, eum Psalmum scriberet, primò Bethsabee stuprum et Uriæ necem, secundo Babylonicam gentis captivitatem. Captivorum sensa ita recitat, ut nullo negotio ipsi Davide aptari queant. Quædam tamen sunt loca, quibus illud probari videtur, mœnia Hierosolymæ per eam ætatem diruta jacuisse, cessantibus ibi penitus sacrificiis. Quæ certè Davidicæ ætati nequaquam conveniant. Deum exorat auctor ut Sioni faveat, et mœnia Hierosolymæ restituit. Pollicetur se tunc victimas et holocausta in altari oblaturum, vers. 20, 21.

Narrat Ahe-Ezra virum quemdam gentis sue doctissimum, origine Hispanum, censuisse postremos duos hujus Psalmi versiculos additos esse à pio aliquo Judæo homine, Babylonicæ in captivitate detento, qui private religionis causâ hunc Psalmum recitare soleat. Conjecturam penitus non spernendam. Aliquid enim huic additum videtur, ferè ut canticum quod in solenni arce translatione sub Davide Hierosolymam, cantatum est. Hic Deo supplicat ut populum suum inter gentes dissipatum colligat: quæ certè oratio, non seculis ac ea quæ in hujus Psalmi fine legitur, Davideo regno minime convenit. Illud verò animadvertens dignum est, utramque hæc orationem bine auferri posse, quin ulla vis reliques Psalmi partibus, ipsique sensui inferatur. Ceterum, si hujus Rabbini conjectura minime placeat, dicitur titulum quem nos legitimus, re confectâ additum fuisse: ceteræ enim Psalmi partes penitentis Davidi mirè congruunt, præter postremos versiculos duos, qui, ut diximus, ad captivitatem Babylonicam rejiciendi sunt.

In superioribus Psalmi argumento novam delimus hypothèsim de mutui inter Psal. 49 et 50 connexionem. Hinc de Davide penitente primùm, tum de captivis explicabimus, S. Chrysostomum et Theodoretum se-

45. Délivrez-moi, Seigneur, Dieu de mon salut, du crime que j'ai commis en versant le sang, et ma langue célébrera votre justice.

46. Seigneur, vous ouvrirez mes lèvres, et ma bouche annoncera vos louanges.

47. Car si vous aviez désiré un sacrifice, je vous l'aurais donné; mais vous ne prendrez point de plaisir aux holocaustes.

48. Le sacrifice qui plaît à Dieu, c'est un esprit brisé: Seigneur, vous ne mépriserez point un cœur contrit et humilié.

49. Faites du bien, Seigneur, selon votre bon plaisir, à Sion, en sorte que les murs de Jérusalem soient bâtis.

50. Alors vous agréerez les sacrifices de justice, les offrandes et les holocaustes: alors on immolera des veaux sur votre autel.

hæc lingua rectè dicitur sancta, non modò quia signata habet divina oracula, eaque Deus, angeli, Adamus, sancti denique Patres antiquitus locuti sunt, verum etiam quia sanctè, castè et honestè de omnibus rebus, utut obscenis et turpibus, loqui solet, è R. Mose, lib. 3. More, cap. 9. Aliqui addunt quòd ejus usus propriè in cœlo futurus sit post resurrectionem, dum ea sancti in secula seculorum laudabunt Deum; idèoque angelicam dici ab Apostolo, 1 Cor. 15. 1, ut Hayno in eum locum; item Remigius Vitalis de Monte regali, lib. de Laudibus, et Triumphis trium filiorum, c. 9; Joan. Cardinalis super *Magnificat*, Viguierus è D. Thomà, cap. 9, § 1, v. 8.

cuti, qui duo hæc argumenta sejungenda non esse existimaverunt. (Calmet.)

Interpretatione non indiget titulus; res enim, quam hic spectat, fusiùs in secundo Regum libro 12, describitur. Septuaginta, Complutenses, S. Chrysostomus et Theodoretus post *Bethsabee* addunt: *Uxorera Uriæ*.

Sensus tituli hic est: *Psalmus in finem*, usque in finem canendus, quem David composuit, quando venit ad eum Nathan propheta, qui tunc ad eum inopetandum venit, quando intravit idem David ad Bethsabee uxorem Uriæ, atque adulterium cum eâ patravit. Ad hunc titulum pauca quædam annotanda videtur circa personas, quæ in eo nominantur, videlicet Davidem, Nathan et Bethsabee. Primò peccatum Davidis iustis hominibus magnum timorem incutere posse: si enim tantis amicis Dei, tam facile corruit, quomodo omnibus peccatoribus spem salutis adferret; peccatum enim ejus omni ex parte gravissimum fuit, et tamen per veram penitentiam facile inventum indigentiam. Tertio Nathan fides quem prophetam, sed Davide inferiorem non solum dono prophetie, sed etiam potestatis, sapientiæ, aliisque donis Dei; et tamen placuisse Deo, ut is Davidem corripere, et ad penitentiam adduceret. Quo exemplo ammonetur homines magni, ut non contemniant ministros verbi Dei, sed ad eos audientes accedant, etiam si sint ipsi fortè sapientiores et majores illis. Quarto, hinc cognosci, quantum malorum causis sit pulcherrimo mulieris curam imprudentiæ et facilitate conjuncta. Si enim Bethsabee mulier speciosissima, in loco unde videri posset, corpus suum non nudasset, aut non tantâ facilitate Davidi consensisset, certè vir tantus in tam gravis seclera non cecidisset. Quintò, Nathan non intrasse ad monendum Davidem statim post ingressum ejus ad Bethsabee, ut titulus indicare videtur, sed multò postea; jam enim natus erat filius Davidi ex Bethsabee, quan-

VERS. 2. — **SECUNDUM.** Pro tua magna misericordia. *Magnam* addiderunt, ut indicarent respici ad Christum, nec de quolibet misericordia hic agi ad peccati remissionem, sed illa magna, que est per illum, iuxta illud, 4 Petr. 1, 5: *Secundum misericordiam suam magnam regeneravit nos in spem per Christum in hereditatem incorruptibilem.* Quare et infra, vers. 14 et 20, ad ipsum respicitur.

VERS. 3. — **DELE.** *Mela*, absterge. Metaph. à maculis. Macula tam altè incalcesit, ut copiosa lotionè opus sit ad eam eluendam.

VERS. 4. — **AMPLIUS.** Comparativus pro positivo, vel superlativo, plurimum copiosè. Unde Hebr., *Herb.* vel *Harbe*. Quin comparativus quadrat. Amplius et copiosius quam antea, purga me, ne in peccatum demerps recidam. Copiosiore opus est lotionè et gratià, ubi prior non sufficit ad retinendam et conservandam puritatem.

VERS. 5. — **CONTRA ME.** E regione mei, coram me, *neghed*, contra, ex adverso, id est, coram. Gall., *vis-à-vis*, ut Matth. 21, 2: *Castellum quod contra vos est.* Quare philosophi Hebræorum opposita vocant *Mithnaggedim*. Peccatum meum assidue video, mihi semper observatur ob oculos. Aperire oculos nequeo, quin illud mihi se objiciat. Illud perpetuo fero in meà conscientia.

VERS. 6. — **TIBI SOLI.** Id est, te solo sciente et conscio peccavi. Nam hoc ceteros latuit. Kimhi. Sic Augustinus interpretatur illud Evangelii, Matth. 18, 45: *Si peccaverit in te frater tuus, te sciente.* Quare subiungit: *Et malum coram te (solo) feci, per epescos in. In Uriam quidem peccaverat, sed solum Deum offendisse se dicit, quia solus Deus ejus erat conscius.* Peccatum enim erat occultum. At R. Saadias: *Tibi soli peccavi*, id est, *tibi soli peccatum confiteor, tibi soli dico: Peccavi.* Hinc veteres Hebræi: *Peccatum in solam Deum est tegendum, in proximum est confitendum.* R. Joseph: *Tibi (nunc supple) soli peccavi, quoniam interit Urias: qui si viveret, in ipsum quoque peccasset, et me ei oporteret satisfacere.* Ut **JUSTIFICERIS**, iungendum cum primo vel quarto versu: *Miserere, vel munda me, ut justificeris in sermonibus tuis, id est, eò et iustus, bonus, sive verax sis in promissis, quibus penitentem veniam es pollicitus, ut taorum dicitur, promissorumque veritas appareat.* Ille iustitiam sumi pro bonitate, et in promissis veritate, patet ex Paulo, Rom. 5, 4. Hebræè, *temaham*, finem declarat. *Eò ut, propterea ut;* unde Septuaginta verterunt, *et nos non tæ, vel òsè.* Quod qui non observant, ut accipiunt pro *ita ut, adeò ut*, quasi eventum rei, non causam, sive finem designat. Quare jungunt cum proximis. Ita ut, adeò ut iustus sis in tuis ad me pro pietatem Nathan sermonibus, et vincas hominum judi-

do venit Nathan. Itaque quod dicitur in titulo intelligi potius de occasione quam de tempore, et sensus est Psalmum scriptum esse quando Nathan intravit ad Davidem, ex occasione quia intraverat David ad alienam conjugem, nomine Bethsabee.

(Bellarminus)

cia atque sententias, cum insularis iniusticia erga me, sive iniuste positionis mei, de quo 2 Reg. 12, q. d.: *Justus es, Domine, et recta iudicia tua, quia peccavi tibi.* Non me iniuste damnas, iudicas, punis. Quò pertinet illud Danielis, cap. 9, v. 9: *Tibi, Domine Deus noster, misericordia et propitium, quia recessimus à te, id est, misericordiorum tuo punivisti.* Nam graviora merebamur, quoniam à te recessimus. Et **VINCAS** (in iudicio) cum iudicaris, iniusticia, scilicet, ut cum damnaris atque argueris promissionum non præstituram, sis causâ superior, litis victoriam obtineas, purus appareas ab omni instantiâ et vitio. Hebræa eodem recidunt: *Et purus sis*, id est, irreprensibilis, inculpatus, quando tu iudicaris, vel in iudicio tuo; ne quis dicere possit, te tunc aliter iudicare quam promiseris, mihi memi renicite peccatum. Isai. 1, 16, 17: *Mundi estote, quæsitæ agere pervertere, et venite et arguite me, dicit Dominus, nia peccata vestra atra, quasi nix dealbentur.* Sic Isai. 50, 13; Jer. 5, 12; Ezech. 18, 21, 25. **JUDICARIS**, passivè, *èò zò xphobus es*, in iudicari te, quando tu iudicaris, accusaris, condemnaris, quando de te fit iudicium, quando tua opera homines iudicant, et tua facta curiosius examinant et exquirunt. Impii iudicant Deum, quando accusant iniustitiam, scilicet, duriciè, vel negant esse misericordem et exorabilem. Hebr., *in iudicare te.* Sed infinita, quantumvis voce sint activa, sunt tamen etiam significatione passiva. Consule nostram syntaxin. Hieronymus activè contra Jovinianum, cum iudicabis. Ut vincas, inveniaris iustus et purus, cum iudicia tua exerceas. Nam non nisi merentes castigas. Sed rectius passivè. Ut mihi condonando iustus deprehendaris in sermonibus ac promissionibus tuis, et vincas, purus sis, rectèque fecisse proberis, cum de te iudicabitur. Et sic citat Paulus, Rom. 5, 4. Nam tum ipse, tum Apostoli reliqui hæ ferè translatione usi sunt, quòd eam intelligerent non modo toto orbe receptam, verum etiam fidam, ut que sententiam magis quam verba in locis obscurioribus spectassent.

VERS. 7. — **CORREPTUS SEX.** Formatus sum propriè. Septuaginta explicarunt fontem et principium peccati originarij. Nempe in conceptu transfunditur pro seminis emissionem. Semen enim virile est peccati originarij vehiculum, ut non sit disputandum, animam an corpus illud iuvehat. **CONCEPTI ME.** Hebræ: calefecit me, calore concepti me: *hama* transfertur ad feminas concipientes, et per metaphoram concipere significat. Indè se naturâ et origine propensum esse ad peccatum queritur. Nam hoc intelligi de peccato et corruptelâ originariâ Hebræi nobiscum assentunt, ut Aben-Ezra in 14 Job., quam septem nominibus appellari in Scripturâ docent, malum (Gen. 6, 16), preputium cordis (Prov. 26, 24), inimicum sive osorem (Deut. 10, 5), scandalum sive offendiculum (Isai. 57, 14), cor lapideum sive lapidem aquilonarem (Ezech. 56, 16), sive eum qui ab aquilone est (Joel. 2, 14), denique immundum ut hoc loco, (Job. 14, 4). Aliqui etiam interpretantur, calefecit me, id est, forit

me, et gestavit in utero. Unde Augustinus legit in utero me aluit, ut non tantum conceptum et natum simul in peccato, sed etiam nutritum et gestatum in materno utero. Symmachus, *genit*, Rom. Psal. *perperit*. Ineptè nonnulli non de peccato originis, sed actualis parentum libidinis et concupiscentie intelligunt. Præterea in Hebr. singulariter, *in iniquitate, in peccato*, quoniam nonnisi est unum peccatum originale, in quo concipiamur, et nobis ad malum proclivitas inferatur: quod tamen multa dici possit, quia est omnium aliorum fomes, origo, ac seminarium. Unum ergo est per se, multa per effectus.

VERS. 8. — **ECCÈ ENIM VERITATEM.** Alia ratio quâ eblanditur veniam. Ecce enim fidem dilexisti, et ignota atque abstracta mysteria tuæ sapientiæ revelasti mihi. Parce: nam fidem retinere me vides, et notitiam tuæ celestis sapientiæ, quâ me imbucere dignatus es, ne frustra spiritum propheticum mihi dedisse videare. **VERITATEM**, fidem, religionem, et doctrinam veram, firmitatem religionis, vel integritatem conscientie. INCERTA, abstrusa et arcana, nullis aut patetis cognita de Christo, et lege tuâ, ut promissiones misericordie per semen benedictum, Gen. 2, 15; Coloss. 4, 2. Sic me dilexisti, ut ineffabilia sapientiæ arcana per propheticum Spiritum mihi monstraveris: Enthym. Masorete construunt cum præcedentibus: *In lectis sive incrustatis*, id est, in renibus, qui sunt oblecti et incrustati adipe, et intus veritatem dilexisti. Sed nihil est necesse. Itaque Septuaginta sic distinguunt: In oblectis, et in occulto sapientiam manifestasti mihi, id est, in rebus mihi occultis, ut interpretatur R. Abraham, qui sensus est Septuaginta.

VERS. 9. — **ASPERGES**, expiabis propriè, à peccato purificabis. Tu aspergit me, non sacerdotes legis, et mandator, lava me, etc. Futura pro imperat., vel hypotheticæ locutiones, ut vers. 17. Q. d.: *Si me asperseris, non sacerdotem Aaroni, mundus verè ero; si tu me laveris, non ministri Mosaiçi, verè abscem.* Nam id facies asperzione sanguinis, non ritualium, hircorum, vitule ruffe, qui tantum confert ad emundationem carnis; sed Christi Domini, quem non est dabium emundare conscientiam, Hebr. 9, 14. Est enim Agnus Pasche verus, de quo illud, Exod. 12, 21, 22: *Inmolate Pasche, fasciculosque hyssopi tingite in sanguine et aspergite ex eo superliminare, et utrumque postem.* Hyssopo, fasciculo ex ea herba origano sive serpyllio sylvestri simili facto, Exod. 12, 25, vel metonymicè, hyssopocè aspersorio, quo spargebatur sanguis victimarum super populum. Alibi quidem ad tybum vacce rufe, Num. 19, 6, et reliquis legis expiationibus, que fiebant solâ hyssopo, sive fasciculo ex ea facto, ut in purificatione è contactu mortui, quemadmodum docet Aben-Ezra, (Levit. 14, 6; Hebr. 9, 15; 11; Pet. 2, 16), vel aspersorio constante ligno cedrino, hyssopo aquâ et sanguine pecudum madafacto, et filo cocco, ad spargendum vel victimæ sanguinem, vel aquam lustralè pro purificatione Israelitarum manducatorum agnum Pasche, leprosi, domus leprâ infectæ; sed tamen intelligi *asperzionem sanguinis Domini*, secundum quam electi sumus, atque adeò salvî, q. d.: *Asperges me Christi tui sanguine, sive, ut Petrus loquitur, mundabis me asperzione sanguinis veri agni Christi, tumque super vinum dealabor, verè justus ero, non per imputationem duntaxat.* etc. Petit ergo expiationem à peccatis per Christi sanguinem, qui victimarum sanguine significatur. Ille tamen inutilis erit sanguis externarum pecudum si non tempore aspersus. Nam expiatur, ut et reliqua veteris legis sacramenta, ex opere operantis, id est, fide et pietate offerentis.

(Bellarminus)

VERS. 10. — **AUDITI MEI DOMUS.** Me si à peccato lavaris, lectum facies. Tunc liberet et iucunde audiam de tuâ reconciliatione mentem, quam sequitur animi gaudium et lætitia, Rom. 6, 4, et corporis melior habitu, Prov. 17, 22. **HUMILIATA**, atria propriè, q. d.: *Sum extremo dolore ad usque affectus propter istud homicidii et adulterii scelus.* Alii ossa metonymicè accipiunt pro membris.

VERS. 11. — **AVERTE FACIEM.** Peccatum cum iniquitate confundit, ut vers. 7, *in expellat deo.* Hinc apud Joannem, Epist. 5, 4, *faciens peccatum, idem et facti iniquitatem, quia, inquit, peccatum est iniquitas.* Erant ergo qui peccatum generalius esse dicunt. Nam iniquitatem propriè enuntiare de injuriâ proximo factâ, illud etiam, cum quis in seipsum peccat, vel in Deum. Hæc enim re nihil differunt, sed solâ notatione.

VERS. 12. — **COR MUNDUM,** puram mentem et integram conscientiam. **SPRITUS RECTOR,** id est, spiritum sanctum, vel animam rectam, non defleentem, firmam (ad superandas omnes tentationes et difficultates). Utrumque affert R. Kimhi. In visceribus, in intimis, ut interiora mea sint pura et recta, et spiritus quem prius habui, renovetur (1).

(1) **COR MUNDUM CREAVIT ME DEUS,** etc. Hòc respondet illis verbis: *Lavabis me, et super vinum dealabor;* peti enim ut non solum peccata deleat, sed etiam iustitiam infundat, qua animam renovet, et formosam ac splendidam reddat; quòd etiam est contra hereticos, qui iustificationem in solâ peccatorum remissione constitunt. Quod autem dicit: *Cor mundum creavit me Deus,* intelligitur formaliter, ut scholæ loquuntur, id est, de creatione munditatis, non de creatione cordis: pro peccatum enim non perit substantia cordis, sed mundities. Itaque sensus est: *Creavit munditiam in corde meo; et satis propriè dicit, creavit quoniam nihil invenit Deus in corde peccatoris, unde munditiam in illo efficit, sed ex magis misericordiâ suâ sine ulla meritis hominis iustificat;* nam etiam disponuntur peccatores per liden et penitentiam ad iustificationem, tamen liden et penitentia, et alia omnia similia dei sunt. *Et spiritum rectum; innova in visceribus meis.* Explicatio est verborum præcedentium: ut enim intelligeremus, creati cor mundum, esse creati munditiam in corde, addit, *et in visceribus meis innova spiritum rectum,* non autem, innova mihi viscera. Per viscera intelliguntur interiora animi, id est, voluntas ipsa qua paulo ante cor dicta est. Per spiritum rectum, intelligitur recta affectio, que nihil aliud est, nisi charitas: per cupiditatem enim affectus cordis distortus efficitur, dum convertitur ad inferiora, ac precipue ad seipsam; sed per charitatem dirigitur, dum convertitur ad superna, ac potissimum ad Deum. Innovatur igitur spiritus rectus in visceribus, dum corde mundato per gratiam, renovatur in animâ piâ

VERS. 15. — SPIRITUM SANCTUM, *Ruach, habkodes*. interdum est divina res, que tertiam S. Trinitatis personam constituit à Patre Filioque procedentem, interdum divina ejus actio, sive inspiratio. Uterque intellectus loco congruit. Ne auferas mihi tuum sanctum Spiritum, per quem tua dona nobis distribuisti, per quem nos interim consolaris et foves, quem et substantialiter in animos nostros infundis, non modo efficaciter. Rursùm ne auferas mihi sanctam ejus in homines actionem, divinam ejus inspirationem et afflatum.

VERS. 14. — LETITIAM, consolationem tuam salutare, quam antea habebam ex fide in Christum, et ex gratia ipsius in me tum inhabitante. SALUTARIUS TIBI, conservatio tua, vel salvatoris tui letitiam, quam mihi solebat affere Christus, salutare tuum, Luc. 2, 30, (sic meminerit trium divinarum hypostascon), mihi redde, mihi restitue. Eam enim amiserat peccato adulteri cum Bethsabée, et homicidii in Uriam. Sic nos peccatis amittimus letitiam et consolationem spirituale, recuperamus Dei reconciliatione. PRINCIPALI Spiritu precipio, principe et primario sustenta et corrobora me. Sic hanc vocem interpretat R. Seelomo; à recentioribus, spiritu spontaneo, liberali et benefico. Spiritus sanctus est Spiritus principalis, quoniam inter ceteros, qui dicuntur spiritus, ut angeli, excellit, ut inter creaturas creator, inter subditos princeps et dominus. Unde *רוח ה' עשתי*, appellatur Spiritus, Spiritus sanctus, Spiritus Dei. Est etiam spontaneus, beneficus et liberalis, quoniam liberaliter se communicat, noxas remittit, profusè dona Dei distribuit, nos spontaneos et liberos facit, in peccato servianus, sed spontè ac libère Deo pareamus. *Verè liberi eritis, si Filii vos liberaverit*, Joan. 8, 56, per suum S. Spiritum liberum nostrum arbitrium sanans et perficiens. Ille recentiores non Spiritum sanctum intelligit in nobis istorum auctorem ac causam, sed spiritum sive animum humanum, quem renovari peccat. CONFIRMÀ, fulci me, corrobora, sustenta.

VERS. 15. — VIAS TUAS, voluntatem tuam et legem, ut respiciant, docebo. Intendam convertendis aliis, satisfactiois species. Pollicetur enim in beneficii agnitionem se daturum operam, ut suo exemplo alii ad respiciendum perducantur.

VERS. 16. — A SANGUINIBUS (1), à peccato homicidii, à cædo Uriæ, ne propter eum interfectum puniat. DEUS SALUTIS MEÆ, qui me salvare soles. EXULTABIT, activè, laudabit cum gaudio, modulabitur, exultando canet justitiam tuam, quò scilicet justitias impios, q. d.: Remitte mihi peccatum et penam sanguinis Uriæ affectio in Deum, que per peccatum amissa erat, et in vultu locum cupiditatis distorta successerat.

(Bellarminus.)
(1) DE SANGUINIBUS : plurali numero ; à reatu multiplici cædis, nec tantum Uriæ, verùm etiam commisionum ejus, qui ut ipse caderet, ad iniquum certamen, atque ad necem certam missi sunt, 2 Reg. 11, 15, 20, 21. À tantorum ergo cædium, que, continuo velut clamore, Davidis sanguinem reposebant, reatu et horrore liberari peti. EXULTABIT..... laudabit lingua mea. Hier. (Bossuet.)

injustè effusi, et exultabit lingua mea de tuâ justitiâ, canet tuam virtutem et fidem in servandis promissis. Ea enim præstare justum est.

VERS. 17. — DOMINE, LABIA MEA. Hunc versum veteres Hebræorum Patres (in tract. Bechoth) de creverunt in cujusque precatiois principio commemorari (quas imitatur in Matutinis), tum quoniam commodus est ad mentis preparationem impetrandam, tum quia incipit ab *Adonai*, per aleph, dalet, nun, iod, quo scilicet, divino nomine duce in conspectum nominis Tetragrammi intrat oratio, indeque transmittitur et impletur, qui quid creaturam necessitas exigit, exemplo Abrahæ, qui primus Altissimum vocavit Adonai, clamans, Gen. 15, 21: *Adonai Elohim, quid dabis mihi?* Hec R. Joseph in Saare Ora. Arenes, id est, aperi. De quo supra, Psal. 6, 11, vel hypothetica lingue locutio. Si, Domine, labia mea aperies, os meum annuntiabit laudem tuam. Dabis enim argumentum tui laudandi è meorum peccatorum condonatione. Locus contra Pelagianos de Dei gratiâ ad precandum necessariâ.

VERS. 18. — SACRIFICIUM, Leviticum scilicet. Hebr., *nactationem*. Urgetur, sanè dedissem. Non enim fuit grave tanto regi, multas hecatombas offerre, si hujusmodi sacrificia sufficere existimasset ad peccatorum remissionem. Debet construi cum verbo dedissem. Nam Græcè est particula potentialis, *έδωκεν δέ*, Latine esset expletiva. Quare in Hebr. desideratur. NON DELECTABERIS, ad placandam iram tuam. Etsi autem, et tunc, et postea sacrificari David, id tamen in fide et legis reverentiâ factum : Euthymius. Quoniam legis opera, etsi secundum se accepta non justificarent, tamen quatenus fiebant ex obedientiâ erga Deum, et fide in venturum Mediatorem, justificabant. Itaque hujusmodi justificatio in Scripturâ solet tribui fidei et obedientiæ, potius quàm sacrificiis.

VERS. 19. — CONTRIBULATUS, fractus propriè, verè poenitens. HUMILIATUS, percussus, attritus. Contritione Deus utitur pro instrumento ad peccati remissionem. Nazianz., Apologiâ primâ.

VERS. 20 et 21. — BENIGNÈ FAC, DOMINE. Hos duos versus R. Kimbi de diebus Christi nobiscum interpretatur. Benefac, Domine, pro tuo favore et gratiâ Sion, et restaura Hierosolymam à Barbaris et tyrannis, Sattane administris, dirutam. Præcipue spiritualem ejus per Christum redintegrationem intelligit, quam exoptat quotidie Ecclesia. Interim quia David verebatur, non propter suum peccatum multa pateretur populus, ut fuerat Deus comminatus, c. 2, Reg. 12, 40, 41, quando pestem immissit, rogat ne id fiat, sed ædificando muri Jerusalem, id est, durent, vigeant, stantiant, et si eos destrui contingat, restaurarent. *Edificari est firmari, stabiliri, manere in suâ firmitate et statu, usi Scripturæ. Sion, dativi casus. Benefac Ecclesiæ tuæ, tuo populo. Sionem elegerat, in quâ solemnitè invocaretur. Aliqui referunt ad restitutionem è reitu Babylonicæ captivitatis.*

VERS. 21. — Tunc, tempore illi favoris, benignitatis, et bonæ voluntatis tuæ, et quò Sionis muros sive

Ecclesiam restitues. ACCEPTABIS SACRIFICIUM JUSTITIÆ, nostre, acceptam habebis justitiam nostram, opera nostra justa, que hoc iræ tempore tibi minus placent, nec tuam merentur gratiam. Illud est Scholasticorum: *Extra gratiam opera bona non sunt meritoria, nisi dispositivè*. Sacrificium justitiæ nihil aliud esse, quàm justitiam, jsta opera et sancta, docuimus supra, Psal. 4, 7, de tempore Christi. Tunc acceptam habebis nostram justitiam, que cum per legem, sive propter legem, tibi minus grata sit, per, sive propter Christum erit gratissima. Tunc gratos et acceptos vitulos ad aras tuas immolabunt. Cultum evangelicum Deo suavissimum legalibus et Moisaicis ceremoniis adæmbrat. Sic Oseas, 14, 5: *reddemus vitulos labiorum nostrorum*, sive, ut Septuaginta vertunt, et Paulus sequitur, Hebr. 15, 17, *fructum labiorum*. Sunt autem vituli, sive fructus labiorum, laudes Dei, gratiarum actio, et,

NOTES DU PSAUME L.

Le titre de ce psame paraît un des plus certains qui soit dans le psautier : il est dans l'hébreu, dans le grec et dans le latin. Nous lisons dans notre version : *In finem, psalmus David, cum venit ad eam Nathan propheta, quando intravit ad Bethsabée.* PSAUME DE DAVID À CHANTER POUR TOUJOURS, (et composé) LORSQUE LE PROPHÈTE NATHAN VINT LE TROUVER APRÈS L'ACTION COMMISE AVEC BETHSABÉE. L'histoire de l'adultère de David est au chapitre 12 du second livre des Rois, et tout le monde la sait. Le prophète Nathan ne vint pas trouver ce prince et lui reprocher son crime, aussitôt après qu'il l'eut commis, puisqu'il se passa près d'une année, et peut-être davantage, entre cette mauvaise action et l'avertissement du Prophète; on en a la preuve dans ce qui est raconté au même chapitre du même livre des Rois, de la mort du fils que David avait eu de Bethsabée. Ainsi ce psame n'a été composé qu'à l'occasion de l'avertissement du Prophète, et cet avertissement ne fut donné que long-temps après le crime : ce qui fait voir que le mot *quando*, qui est dans ce titre, ne marque pas l'identité de temps, mais équivaut à *postquam*, selon la force de l'hébreu *אחרי*, c'est pourquoi nous avons traduit, *après l'action commise avec Bethsabée*.

On a observé deux choses à l'occasion de ce psame : la première, qu'il est étonnant que David ait été si long-temps sans reconnaître son péché; la seconde, que tout prophète qu'il était lui-même, et l'un des plus grands prophètes, il eut besoin d'être averti par un autre prophète moins célèbre que lui. Mais ces deux observations ne sont pas particulières à ce psame; elles peuvent directement sur l'histoire même des égarements de David, et sur le chapitre 12 du second livre des Rois.

Le psame contient tous les sentiments d'un cœur touché de ses iniquités, et acablé sous le poids de la conscience qui les lui reproche. C'est pour cela que l'Eglise l'a mis au nombre des psaumes pénitentiâux, et que l'Épée le emploie très-souvent dans ses offices.

VERSETS 1 ET 2.

Ces deux versets n'en font qu'un dans l'hébreu et dans le grec. L'hébreu ne dit point *grande* miséricorde. Les LXX ont ajouté *grande*, pour donner plus de force à cette prière, ou bien parce qu'ils ont lu ce mot dans leur psautier.

Il y a, selon l'hébreu, *iniquitates meas*, ou *transgressiones meas*, pour faire entendre peut-être les deux crimes de David, l'adultère commis avec Bethsabée, et l'homicide à l'égard d'Urie.

J'observe que le Prophète demande l'entière abolition de son péché. Le verbe dont il se sert signifie *détruire* abolir, effacer. Le texte et toutes les versions

ut Paulus interpretatur, hostia laudis. Quod de sacrificio Eucharistiæ commodè intelligitur: *Habemus enim et nos altare, de quo edere non habent potestatem, quò tabernaculo describitur*, ibid. 10: nempe aram in quâ consecratur corpus Christi ex Oecumene et Haymone ad illum locum. Et tunc *sacrificium justitiæ*, id est, justificans, justitiam et gratiam confertens. IMPROBER, gratè et acceptè scilicet, cum tuâ gratiâ, acceptatione et benevolentia. Alioqui imponebat tempore Davidis victimas super altare, sed ille minus erant gratæ et acceptæ, propter pretium nondum persolutum. Et quando acceptabatur à Domino, hoc contingebat ex opere operantis, id est, fide et pietate offerentis, non per se, ex ipsâ actione et institutione, cum jam per et propter Christum cultus christianus sit utroque modo Deo gratus et acceptus, scilicet ratione ac institutione; deinde fidei et pietatis interioris vi.

NOTES DU PSAUME L.

présentent ce sens. Je n'en excepte pas même les versions protestantes, qui, en ce point, sont conformes à l'original, non au principe de la non imputation.

RÉFLEXIONS.

David, dans le premier verset de ce psame, dit simplement: *ô Dieu, ayez pitié de moi*. Il ne dit point: *mon Dieu*, sans doute parce qu'il se trouvait indigne de parler ainsi. Il considérait l'énormité de son crime et la grandeur de Dieu: cette considération lui inspirait une crainte qui ne lui permettait pas d'approcher de Dieu avec autant de confiance que quand il était fidèle.

Il explore la grande miséricorde du Seigneur; il a recours à ses tendres bonités, à sa compassion toute paternelle; il sent le besoin qu'il a de tous les trésors de cette miséricordieuse bienfaisance. Le poids de ses iniquités l'accable, il demande d'en être entièrement déchargé. Ces deux versets sont comme l'abrégé de tous les sentiments répandus dans la suite du psame.

VERSET 5.

Il y a, selon l'hébreu: *Multipliez, lavez-moi*; c'est un hébraïsme qui signifie, *lavez-moi entièrement*.

RÉFLEXIONS.

Le péché n'est pas une tache semblable à celle que contractent les corps, et qu'on peut effacer par quelques purifications extérieures. En se révoltant contre Dieu, l'âme abandonne son amour, et tourne ses affections vers les objets sensibles. Elle contracte, en quelque sorte, deux taches: l'une, qui la rend coupable aux yeux de Dieu; l'autre, qui la dégrade, en la rendant esclave des créatures. David sentait mieux que personne quelle est la difformité d'une âme révoltée contre Dieu et plongée dans l'ordure du crime. Celui qu'il avait commis était de l'espèce la plus détestable; honorez du don de prophétie, parvenu au trône par des voies extraordinaires, il oublie sur-le-champ tous ces bienfaits; l'amour d'une femme le transporte: il aurait dû le mépriser, à cause de la facilité avec laquelle elle descendait à ses propositions; mais la droiture de son esprit l'abandonne; il n'écoute plus que sa passion; il devient adultère et homicide. Quelle chute! elle est presque incroyablement dans un homme de ce mérite. Ne soyons donc pas surpris que, rentré en lui-même, il demande à être lavé, purifié de plus en plus. Mais que son exemple nous instruisse. Nous sommes toujours plus coupables que nous ne croyons. Notre âme contracte des souillures sans nombre. Ne cessons point de dire: Seigneur, lavez-nous de plus en plus; toutes nos bonnes œuvres seraient incapables de nous rétablir dans la

pureté que vous exigez de nous. Il faut que vous-même vous digniez nous purifier. Sans le bain salutaire de votre grâce, nous serions toujours couverts de taches à vos yeux.

VERSET 4

Selon l'hébreu : *toujours vis-à-vis de moi* ; c'est le même sens. Le Prophète emploie ce motif pour toucher le cœur de Dieu ; comme s'il disait : j'ai péché, Seigneur ; mais je reconnais mes égarements, je ne les oublie point, ils sont sans cesse présents à mes yeux.

REFLEXIONS.

Le premier pas du pénitent est de reconnaître ses péchés ; le second, d'en faire l'aveu ; le troisième, d'en solliciter le pardon ; le quatrième, de les expier par des satisfactions convenables ; le cinquième, de n'en point perdre le souvenir. Cette réminiscence conserve l'humilité, et préserve des rechutes. La plupart des pénitents ne se croient obligés à rien, quand ils ont fait quelques démarches pour obtenir la grâce. Ils se recueillent dans ces occasions, ils frappent leur poitrine, ils paraissent dans les tribunaux de la pénitence, ils récitent quelques prières, et ils se mettent au nombre des pécheurs réconciliés. Ils ne pensent plus à l'état d'où ils sont sortis, et au danger qu'ils courent d'y rentrer. De là tant de fausses pénitences, tant de réconciliations apparentes et tant de rechutes. *Mon péché*, dit le saint roi pénitent, est toujours présent à mes yeux. On peut en conclure que ce fut une âme des plus humbles, des plus patientes, des plus résignées à la volonté de Dieu dans tous les événements.

VERSET 5.

La traduction qu'on voit ici est toute mot à mot ; le sens est que l'homme pécheur s'avoue coupable envers Dieu seul, en la présence de Dieu seul, et que, s'il était question d'examiner la cause dans un jugement réglé, Dieu aurait l'avantage ; il serait reconnu seul infiniment juste, et l'homme n'aurait que la confusion en partage. On lit dans l'hébreu : *J'ai péché contre vous, contre vous seul* ; j'ai fait le mal devant vos yeux, en sorte que vous soiez justifié dans vos paroles, et que vous soiez pur lorsque vous jugerez. On voit que cette expression, *j'ai péché contre vous, contre vous seul*, a plus d'emphasis que celle du grec et de la Vulgate ; et qu'à la fin du verset, le texte fait tomber le jugement sur Dieu, comme auteur, et non comme objet de ce jugement. Vous serez pur on irrépréhensible, lorsque vous jugerez ; au lieu que nos versions disent, lorsque vous serez jugé ; si ce n'est toutefois qu'on voulait prendre *judicabitur*, comme l'équivalent de *judicabitur* ; à quoi le grec et le latin ne se refusent pas. L'apôtre S. Paul a cité (Rom. 5, 4.) ce verset depuis un justifier, etc., et il se sert des propres termes de la version des LXX, ce qui donne un grand avantage à cette version et à notre Vulgate. Il paraît que, dans le texte de l'Apôtre, *judicabitur* est pris au passif. S. Jérôme met, *cum judicabitur*. Les versions faites sur le grec, même par les protestants, en conviennent. Il faudrait donc en conclure qu'il y a faute dans l'hébreu, ou bien qu'il faut prendre le verbe *judicabitur* au passif, *in judicabitur*, et non *in judicare te*. Il faut avouer toutefois que les deux leçons ont un très-grand sens.

N. B. Le P. Houbigant change ici l'ordre des versets, et il traduit ainsi : *Et a peccato meo munda me, propterea ut inculpatus sis in eo quod locutus es ; innoxius sis cum in iudicium veneris. Nam culpam meam ego agnosco, et peccatum meum coram me est semper. In te solum peccavi, et malum in oculis tuis feci ; quippe ego in iniquitate genitus sum, etc.* Voyez sa note, qui n'est pas convaincante.

REFLEXIONS.

Les pécheurs qui s'égarer par ignorance, fut-elle

même un peu coupable, ont une sorte d'excuse ; elle ne les justifiera pas tout-à-fait au tribunal de Dieu, mais elle peut diminuer la gravité de leurs fautes. Ceux, au contraire, qui, comme David, péchent au milieu des lumières, sont entièrement irréconciliables ; ils offensent Dieu, tandis qu'il se manifeste à eux ; ils outragent de propos délibéré sa sainte présence ; ainsi, quelque rigoureux que soit le jugement de Dieu à leur égard, ils ne peuvent que reconnaître qu'ils méritent cette rigueur, et à la face du monde entier ils seront confondus. S'il était possible de supposer que l'univers fut juge des actions de Dieu, la conduite qu'il tient à l'égard de ces sortes de pécheurs serait pleinement approuvée. C'est le sens qu'énonce ici le psalmiste ; il parle ainsi contre lui-même ; il avoue toute l'énormité de son crime ; il s'humilie devant la justice souveraine de Dieu.

Reconnaissons la sagesse d'un tel aveu, tandis qu'il est encore temps de rendre notre juge favorable. Susanne résista aux tentations, pour ne pas pécher en la présence du Seigneur. Elle se réservait de l'œil éternel qui la voyait, et elle aimait mieux s'exposer à la mort que d'être trouvée coupable par le souverain Juge. David n'eut pas cette attention ; mais, rentré en lui-même, il fait l'aveu de sa témérité ; il se reproche d'avoir péché contre Dieu seul et en sa présence ; il rend même sa confession publique, en composant ce psame, qui est le monument éternel de sa douleur. Augustin, à son exemple, a fait la même chose ; la pécheresse de l'évangile s'avoue publiquement coupable, en se présentant aux pieds de Jésus-Christ. C'est ainsi que le docteur est révérende, quand elle touche vivement le cœur ; et Dieu, qui ne se laisse pas vaincre en générosité, oublie des égarements qui, à tant de titres, auraient mérité toutes ses vengeances. N'excusons jamais nos fautes, ne les couvrons point de divers prétextes ; nous avons toujours raison et obligation de dire à Dieu : Ah ! Seigneur, c'est contre vous seul, c'est en votre présence que nous nous sommes révoltés. C'en est juste si vous nous punissez avec rigueur, et c'est votre miséricorde seule qui peut nous épargner ces châtimens.

VERSET 6.

Quoiqu'ici les LXX et la Vulgate ne s'écartent pas du vrai sens de la lettre, l'hébreu est cependant préférable, parce que tous les mots y sont extrêmement choisis et expressifs. *Voilà*, dit-il, que j'ai été formé dans l'iniquité, et que ma mère dans la chaleur de son sein, m'a conçu dans le péché. Il n'est parlé que d'un péché ; et il est dit que ce péché a été contracté dans la formation, dans la conception, dans le secret de la chaleur naturelle, qui anime le corps auquel l'âme s'unit dès qu'il est organisé. Or, tout ceci ne peut regarder que le péché originel ; et il n'est guère, dans l'Écriture, de texte plus formel que celui-ci pour prouver ce dogme.

REFLEXIONS.

David ne prétend pas s'excuser devant Dieu, en rappelant sa misère originelle, mais seulement montrer la source primitive de son péché ; et il n'est point d'homme qui ne doive entrer dans les mêmes sentimens. Le péché originel a corrompu notre nature ; et c'est cette corruption intime et primitive qu'il faut reconnaître, afin de nous maintenir dans l'humilité, dans la crainte du Seigneur et dans la défiance de nous-mêmes. Si David s'était rappelé ce qu'il était dans son origine, il aurait détourné ses yeux et combattu la tentation. Il s'oublia, et il fit la triste épreuve de sa faiblesse. Le malheur général des hommes n'est pas tant de naître pécheurs, que de penser rarement à ce péché d'origine. Ils se livrent à une fausse confiance, ils croient pouvoir répondre d'eux-mêmes ; ils perdent de vue, en un mot, le danger continué où ils sont de faire des fautes, de tomber dans l'orgueil,

de se rendre esclave de la volupté, de s'attacher aux biens de la terre. Aussi se plongent-ils sans réflexion dans toutes sortes d'écueils, et ils ne s'aperçoivent de leur misère qu'après le naufrage. Gémissons donc de l'état où nous naissons ; craignons les chutes personnelles, et implorons le secours de celui qui seul peut nous soutenir.

VERSET 7.

Il semble que le Prophète veut dire ici que son péché d'origine ne l'excuse pas ; qu'en la présence du Dieu de vérité il confesse sa faute ; qu'il en reconnaît d'autant mieux la gravité, que le Seigneur lui avait révélé les secrets profonds de sa sagesse. *Incerta*, dont se sert ici la Vulgate, ne signifie pas des choses douteuses, mais des choses inconnues aux autres hommes, *occulta* comme s'expriment les LXX.

Selon l'hébreu, on traduit : *Voilà que vous désirez la vérité dans le fond du cœur, et que vous m'avez fait connaître en secret la sagesse.* Nos versions ne contiennent point ce sens ; il est au fond le même de part et d'autre. S. Jérôme traduit : *Abconditum et arcanum sapientia tua manifestasti mihi.* D'ailleurs on peut traduire : *Ecce veritatem dilexisti ; in occultis et in abscondito docuisti me sapientiam ; ce qui se rapporte à incerta et occulta sapientia manifestasti mihi.* Il ne reste plus que *tua*, qui aura été suppléé par les LXX.

REFLEXIONS.

Ce verset fait naître plusieurs observations, toutes assorties à l'objet du psame. David, venant de faire mention du péché d'origine, a pu insister sur ce dogme si caché aux peuples qui n'avaient point été éclairés des lumières de la révélation. Ah ! Seigneur, dit-il, vous aimez essentiellement la vérité ; et je la confesse en votre présence ; quoique la plupart des hommes ne se croient pas coupables dès le premier moment de leur conception, je reconnais néanmoins qu'ils le sont ; vous m'avez fait connaître cette doctrine cachée et profonde. J'en suis instruit par votre révélation et par l'épreuve que j'ai faite de ma faiblesse.

Le prince pénitent a pu dire aussi à Dieu : Ah ! Seigneur, nous avons dans la loi des purifications et des satisfactions qui ne sont que l'ombre et la figure de la pureté intérieure. C'est cette pureté que vous désirez, Dieu de vérité ; vous m'avez découvert par vos révélations secrètes qu'en vain j'aurais recouru à ces cérémonies légales après mon péché, si votre grâce ne me rétablissait dans la justice. Ainsi, mon Dieu, laissez-moi vous-même, purifiez-moi vous-même, et alors je serai sans tache.

Le prophète a pu dire encore : Seigneur, faites-moi grâce, rappelez-moi de la route de mensonge où je me suis engagé ; ne permettez pas, ô Dieu de vérité, qu'après avoir été le dépositaire des secrets de votre sagesse, je persiste dans l'erreur, je me perde en suivant la fougue de mes passions.

Nous apprenons toujours certainement de ce verset, que nulle science, nul don surnaturel, nulle sainteté même n'est à l'abri de tout danger, tandis que l'homme vit sur la terre. Voilà un prophète, un homme éclairé des plus pures lumières de la Religion, qui s'égaré d'une manière déplorable. Dieu seul est vérité, seul il est inaccessible à l'erreur ; ceux à qui il confie ses secrets doivent être d'autant plus sur leurs gardes, qu'ils ont été honorés de grâces plus précieuses. Qui fut plus privilégié que le traître disciple de Jésus-Christ ? Il se perdit dans sa compagnie. L'histoire de l'Eglise est remplie de chutes capables d'alarmer les plus saints hommes. Si le chef du genre humain s'est oublié dans le paradis terrestre, si des millions d'anges ont été chassés du ciel, qui peut répondre de sa fidélité et de sa constance ? L'humilité, la crainte, la confiance en Dieu, la prière, voilà les armes dont on doit user sans cesse contre les tentations.

VERSET 8.

Le texte est tout conforme aux versions. David fit il

ici allusion à la cérémonie qui se pratiquait dans les expiations légales ; on s'y servait d'hysope, comme on le voit dans l'Exode, les Nombres et le Lévitique. Les naturalistes disent que cette plante est aromatique, vulnérable et fortifiante ; c'est peut-être une des raisons qui la firent choisir pour la purification des lépreux ; mais l'usage qu'on en faisait n'aurait assurément rien sur l'âme ; toutes ces cérémonies n'étaient que des types de la grâce qui devait être donnée par Jésus-Christ, et elles n'avaient aucune efficacité intérieure qu'en vertu des mérites futurs de ce divin Rédempteur. David demandait d'être lavé, purifié de ses péchés, comme les lépreux étaient nettoyés de la lèpre par les aspersions légales. C'est une comparaison dont il se sert.

REFLEXIONS.

La lèpre séparait du commerce des hommes celui qui en était infecté ; le péché sépare du commerce de Dieu celui qui a le malheur de le commettre. Pour purifier les lépreux, il fallait employer les expiations légales ; mais pour effacer la tache du péché, il faut l'application des mérites de Jésus-Christ. Ces mérites nous ont été acquis par sa mort et par son sang. C'est ce sang qui arroset tout dans la nouvelle alliance, comme le sang des animaux arrosait tout, selon l'expression de saint Paul, dans la loi Moïsaïque. Chaque pécheur doit répéter la prière de David : *Arrosez-moi, Seigneur, et je serai purifié ; lavez-moi, et je serai blanc.* Mais il doit entendre cette aspersion, cette expiation, que du sang de Jésus-Christ, comme cause méritoire et efficace de toute abolition du péché. Si l'on aimait Dieu, si l'on aimait Jésus-Christ, si l'on s'aimait véritablement soi-même, on serait extrêmement touché de la difformité du péché ; il fait perdre l'amour de Dieu, il profane le sang de Jésus-Christ, il imprime à l'âme le caractère de la réprobation. Mais du moins, après avoir péché, il faut recourir au sang de Jésus-Christ et se laver dans ce bain salutaire. Quel est le malheur d'une âme impénitente qui sort de ce monde sans recourir à Jésus-Christ, sans s'être purifiée dans le sang précieux de son Sauveur ? Elle ne porte au tribunal de Dieu que des souillures, et les marques de l'alliance entre elle et Dieu ne paraissent plus que dans le caractère du baptême qu'elle a profané, et qui réclame contre elle.

VERSET 9.

Dans l'hébreu et dans le grec, il y a : *Vous me ferez entendre la grâce et la joie ; c'est absolument la même chose.* L'hébreu dit : *Mes os que vous avez brisés ; ce qui n'est point contraire à nos versions.* Ce texte sert seulement à nous faire entendre que l'illumination de l'intérieur, désigné par les os, consiste principalement dans la contrition, ou du moins y dispose ; et, de plus, que c'est Dieu qui opère par sa grâce cette humiliation et ce brisement du cœur.

Le prophète assure donc ici que, quand Dieu l'aura purifié, la joie et l'allégresse se feront entendre à lui ; c'est-à-dire que la paix dont jouira sa conscience le remplira de joie ; elle sera telle, selon lui, que ses os c'est-à-dire, le fond même de son âme, tressallira d'allégresse.

REFLEXIONS.

Telle est la situation du pécheur réconcilié : la paix rentre dans son âme, le contentement et la joie occupent toutes ses puissances ; il sent l'avantage d'être dans l'amitié du Seigneur ; il conserve la crainte, parce qu'il n'est pas encore assuré de sa persévérance, parce qu'il peut perdre encore la grâce de Dieu ; mais cette crainte est tempérée par la confiance ; il compte sur la miséricorde de son Père ; il s'unit de plus en plus à lui ; il en obtient des faveurs nouvelles, il croit tous les jours dans son amour. Heureux état, que ne connaissent point les partisans du monde, que connaissent même très-peu les âmes tièdes et qui temporisent pour s'abandonner à l'Esprit de Dieu.

VERSET 10.

Dans le texte il y a : *Cachez votre visage*, ce qui fait le même sens; le prophète prie le Seigneur de ne plus voir ses péchés, expression métaphorique qui fait entendre que Dieu, pardonnant les péchés, ne les considère plus; et pourquoi cesse-t-il de les considérer? C'est qu'il les efface entièrement, comme David le demande dans la seconde partie du verset.

RÉFLEXIONS.

Cette prière convient à tout le monde, aux plus justes même. Il n'en est aucun parmi eux qui n'ait péché, aucun qui n'ait oublié, dans l'examen de ses fautes, quantité de transgressions qui l'ont rendu coupable aux yeux de Dieu. Ils doivent donc tous demander à Dieu qu'il ne considère pas leurs iniquités, et qu'il leur pardonne par sa très-grande miséricorde.

VERSET 11.

L'hébreu est tout conforme à nos versions. *L'esprit droit*, dont David demande le renouvellement, est pris, par quelques hébraïsants, pour un esprit constant, ferme, déterminé en Dieu. Le mot hébreu signifie aussi droit, et le sens du prophète dans ce verset est très-remarquable.

David avait péché contre la pureté, il se défie de lui-même; il demande non-seulement que Dieu le preserve de pareils fautes, mais qu'il crée en lui un cœur pur. Tout ce que Dieu crée est bon au sortir de ses mains; un cœur créé par lui est un cœur exempt de taches, un cœur ennemi de tous les plaisirs séducteurs, un cœur qui préfère à tout la beauté et la bonté éternelle de Dieu. Le prophète sentait qu'un tel cœur ne pouvait être l'ouvrage que du Créateur; c'est pour cela qu'il se sert du terme de *créer*, *כָּרַע*, en hébreu; ce terme ne s'emploie jamais, pour signifier la production d'une chose nouvelle. C'est ce qu'un justifié par tous les passages de l'Écriture ou ce mot se trouve. David demande donc ici que Dieu mette en lui la pureté qui n'y était pas auparavant.

Il demande, de plus, que Dieu renouvelle dans son intérieur l'esprit droit ou la droiture de l'esprit. Cette droiture comprend les lumières de l'esprit et les affections de la volonté, c'est-à-dire, l'attention continuelle à la loi de Dieu, et la détermination fixe de l'observer; ce qui est l'effet de la grâce et de la charité. Si l'on entend l'esprit ferme et constant, David demande la persévérance dans la grâce, en sorte que Dieu le preserve désormais du malheur de retomber dans sa disgrâce.

RÉFLEXIONS.

L'homme doit être bien persuadé que Dieu seul crée la pureté du cœur, que lui seul peut renouveler l'intérieur; et ces deux choses renferment une grande instruction. Passer du péché à la grâce, c'est passer de l'état du vieil homme à l'état de l'homme nouveau. Il se fait dans l'âme un changement qui est l'ouvrage de la toute-puissance de Dieu. Quand le prophète Ezéchiel annonce la réconciliation de Dieu avec son peuple, il a ordre de dire qu'un cœur nouveau lui sera donné, qu'un esprit nouveau sera établi dans son intérieur, et qu'alors il sera fidèle à la loi du Seigneur. S. Paul dit que par le sang de J.-C. nous avons été faits des créatures nouvelles; que nous devons être revêtus de l'homme nouveau. Enfin, tout le nouveau Testament, figuré par l'ancien, ne nous parle que de renouvellement, tout pour cette vie mortelle que pour la vie future; car il est écrit aussi que nous devons attendre de nouveaux cœurs, une nouvelle terre, une Jérusalem nouvelle. Un chrétien, fidèle à sa vocation, est donc un homme nouveau dans ses sentiments, dans sa conduite, dans son langage. Cette nouveauté n'est pas comme celles du monde qui vieillissent, et perdent tout leur agrément, tout leur intérêt par leur durée même. Plus le nouveauté du chrétien est durable, plus elle est belle, parce que jamais elle ne s'altère, parce que sans cesse elle se renouvelle, jusqu'à

ce qu'enfin elle acquière toute sa perfection dans le séjour où l'on chante le cantique toujours nouveau. Un saint sur la terre est toujours un homme nouveau par rapport à Dieu qui crée tous les jours en lui de nouveaux mérites; il l'est par rapport aux anges qui bénissent le Seigneur des complaisances qu'il a pour ce cœur fidèle; il l'est par rapport aux hommes, qui remarquent les progrès qu'il fait continuellement dans la vertu. Mais le spectacle le plus nouveau qu'il donne, c'est celui du contraste perpétuel de sa conduite avec celle des pécheurs et des mondains. La pratique exacte de l'Évangile est une nouveauté pour les hommes livrés à leurs passions; quand ils entendent un saint raisonner des choses de Dieu, ils sont surpris comme si c'était la première fois que ce langage eût été entendu dans le monde; ils le trouvent si nouveau ce langage, qu'ils n'y comprennent rien. O Seigneur, que cette nouveauté du cœur, de l'esprit, de tout l'intérieur, me parait digne de tous mes desirs! créez en moi ce cœur pur que vous demandait le Roi pénitent; renouvelez tout ce qui est en moi, mes pensées, mes affections, mes penchants, mes discours; faites de moi un homme tout nouveau; détruisez l'odieuse vétusté qui me rend si difforme à vos yeux. *Voilà que renouvelle tout*, dites-vous autrefois au disciple bien-aimé, dans la sublime vision que vous lui donâtes de la nouvelle Jérusalem. Ah! que ce renouvellement s'opère en moi dès aujourd'hui, afin qu'à mon dernier moment je puisse commencer le cantique nouveau aux pieds de votre trône.

VERSET 12.

L'hébreu dit: *Ne m'êtes pas l'esprit de votre sainteté, ou votre esprit*, qui est la source de toute sainteté; c'est le même sens que celui de nos versions; car qui dit l'esprit saint, dit l'esprit de la sainteté qui est en Dieu.

David demande ici la persévérance, qui est un don spécial de la miséricorde divine. Dieu ne rejette jamais, n'abandonne jamais l'homme juste; il ne lui enlève jamais son saint esprit, à moins que cet homme ne commence à s'écarter de la justice. Mais il ne doit à personne la persévérance finale, qui est l'union de la mort avec l'état de la grâce. Il est le maître de nos jours, et il peut nous enlever de ce monde, dans le moment que nous cessons d'obéir à sa voix; il peut fixer le terme de notre vie à l'instant où nous serions dans sa disgrâce; et ce serait là nous ôter pour toujours son saint esprit, et nous rejeter de sa présence. David pénitent demande que ce malheur ne lui arrive point.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a rien de plus terrible que cette pensée; je puis être enlevé de ce monde au moment que j'oserai l'ennemi de Dieu, et ma perte éternelle est alors inévitable. Quand il y aurait quelque raison de douter du malheureux sort de ceux qui meurent dans le péché, je devrais encore être dans une inquiétude; et dans une crainte continuelle, si je ne peusse pas sérieusement à vivre en vrai chrétien. Je sens que la mort peut me surprendre à tout instant; je sais de plus qu'à mon âge elle ne peut être éloignée; s'il y a une éternité de malheur pour les pécheurs impénitents, et si je meurs dans le péché, je suis malheureux pour toujours. Si je tâche de vivre conformément à l'Évangile, si je meurs dans cette fidélité, et si l'on ne savait qu'il n'y eût rien après cette vie, je ne perdrais assurément rien. Tout sera fini pour moi, et le néant où je tomberais ne me ferait aucun mal, s'il ne me faisait aucun bien. Du moins, en vivant selon l'Évangile, je me délivrerai d'un grand sujet d'inquiétude. Je serais prêt à tout événement, sans craindre le néant qui ne me ferait ni bien ni mal, sans redouter l'éternité pour laquelle je travaillerais. Il est vrai que, si elle existe, n'étant pas sûr de l'instant de ma mort, je ne puis être entièrement sûr qu'elle viendra, lorsque je serai fidèle à Dieu; mais cette inquiétude

n'est pas comparable à celle du pécheur incrédule ou obstiné; il est sûr, par la mort, les mêmes risques que moi, et il est sûr de se perdre quand elle arrivera, supposé que l'éternité existe; au lieu que, dans l'hypothèse de cette existence et des efforts que je fais pour plaire à Dieu, j'espère en sa miséricorde; il me reste bien quelque crainte, mais elle est cor temporee par la confiance. Il n'y a rien de plus fort, dans les principes de la raison, que cet argument pour engager un homme sage à traiter sérieusement l'affaire de son salut. Mais cet argument prend bien une autre force des preuves que la religion fournit sur le dogme de l'éternité. Ainsi, tout concourt à me déterminer en faveur de la vie la plus chrétienne.

VERSET 13.

Je traduis: *la joie salutaire*, parce que *laetitiam salutaris* est un hébraïsme qui équivaut à *laetitiam salutarum*. Je traduis l'esprit principal, parce que c'est le terme dont se sert notre version, quoique je sache que le terme hébreu *נִרְבָּר* ait beaucoup d'autres significations; on l'emploie pour désigner la libéralité, l'ingénuité, la magnificence, l'héroïcité, la grandeur souveraine. Ainsi l'esprit principal serait un esprit libéral, un esprit ingénu, un esprit magnifique, un esprit héroïque, un esprit grand et absolu. Les LXX ont traduit *esprit conducteur*. Tous ces sens sont bons, et notre Vulgate a pu mettre *esprit principal*, parce que le mot hébreu *נִרְבָּר*, signifie aussi *princeps*. Or, dans ce sens, David demanderait d'être appuyé de l'esprit de Dieu, qui gouverne tout, qui étend sa force à tout, qui l'emporte sur tout. Ce roi pénitent commence par supplier le Seigneur de lui rendre la joie intérieure que donne la bonne conscience: rien de plus salutaire que cette joie; elle fait supporter avec constance tous les maux de cette vie, et elle est le gage du salut.

RÉFLEXIONS.

Un solitaire (1) parlait beaucoup à ses religieux de l'esprit principal, et leur recommandait de se laisser conduire par cet esprit. Il entendait l'esprit qui gouverne tout en chef et avec une puissance absolue, l'esprit dont les vies s'étendent au temps et à l'éternité. Cet esprit ne peut être que l'esprit de Dieu; tous les autres esprits, que consultent les hommes, sont les esprits subalternes qui ne devraient qu'obéir à l'esprit principal. Qu'est-ce que l'esprit de la politique, s'il est abandonné à lui-même? souvent un esprit de tromperie, de finesse insidieuses, d'artifices secrets et obscurs: il est incapable de faire le bonheur des hommes, et très-prêt à les rendre malheureux. Qu'est-ce que l'esprit de la science, séparé des vues de Dieu et des intérêts de sa gloire? un esprit de vanité, de présomption, d'erreur et d'opiniâtreté; il fait le tourment de celui qui le possède, et il égare ceux qui y mettent leur confiance. Qu'est-ce que l'esprit de société qu'on vante si fort, et qu'on pense si peu à lier avec les principes de la religion? un esprit de flatterie, de fausses complaisances, de frivolité et de mensonge; il abuse du temps sans remédier à l'ennui, et il réunit les hommes sans leur inspirer la charité. Qu'est-ce que l'esprit de corps, quand il n'a pas pour objet le service de Dieu et le salut du prochain? un enthousiasme impétueux, un tissu de préjugés, une source d'injustices: il entreprend sans raison, il exécute sans modération; il se rend souvent ridicule sans se corriger par la réflexion. Je pourrais parcourir de même tous les esprits qui régnent dans le monde, et je ne trouverais qu'abus, que petitesse, que ténèbres, que séduction. L'esprit principal, qui est l'esprit de Dieu, n'égare jamais; et il inspire tout ce qui est compris dans le mot dont se sert le Psalmiste, la libéralité, l'ingénuité, la grandeur d'âme, la bonne volonté, la force pour entreprendre et pour exécuter. L'esprit de l'homme est plus excellent que tous les corps compris dans cet univers; et l'esprit de Dieu

(1) M. de Rancé.

surpasse infiniment tous les esprits des anges et des hommes. Un trait de sa lumière fait connaître plus de solides vérités que toutes les spéculations des plus grands génies n'en peuvent découvrir. Je dois me laisser conduire par l'esprit principal, ne rien voir et ne rien aimer qu'en lui. Si je trouve quelque âme d'éclat qui ait l'esprit principal, je dois en faire plus de cas que de tous les savants du monde. Si quelqu'un me consulte, je dois lui répondre selon l'esprit principal, et négliger toutes les autres considérations. Si j'ai des croix à porter, je dois prendre ma force dans l'esprit principal, et je ne succomberai jamais sous le fardeau, quelque pesant qu'il soit. Si je veux m'établir solidement dans l'esprit principal, je dois recourir souvent à Foraison. Seigneur, vous me donnez par votre miséricorde de grandes vues sur l'esprit principal; que ces lumières ne se bornent pas à la simple spéculation; que je m'abandonne pour tout à cet esprit, qui n'est autre que vous, ô Dieu de toute vérité!

VERSET 14.

Nulle différence entre le texte et les versions. David, durant son péché, n'était pas propre à travailler au salut des autres. Son exemple était plutôt pour eux un motif de s'écarter des voies de la justice. Il demande au Seigneur la délivrance de son péché, pour édifier désormais son peuple. D'ailleurs, sa pénitence, manifestée dans ce psaume, est devenue pour tous les siècles une instruction qui ne sera jamais oubliée.

RÉFLEXIONS.

David a été rétabli dans la grâce en s'avouant coupable, et il a satisfait à la justice divine en se soumettant aux fléaux dont Dieu le frappa. David réconcilié avec Dieu nous fait espérer le pardon de nos péchés, et David châtié sûrement nous apprend qu'il faut satisfaire pour ces mêmes péchés. Ce fut Dieu lui-même qui détermina l'esprit et la grandeur des satisfactions de David; et c'est ce qui fit la sûreté et la consolation de ce roi pénitent. Nous prenons souvent le change sur la manière de satisfaire à Dieu. Nous nous imposons des pénitences arbitraires, et nous murmurons contre les tribulations que le Seigneur nous envoie. Ce sont là cependant, dans l'ordre de sa justice, les satisfactions qu'il exige de nous, et qu'il nous prépare lui-même pour nous préserver de l'illusion.

VERSET 15.

Le sang est mis ici au pluriel, parce que David avait été cause de la mort, non-seulement d'Urie, mais encore de ceux qui avaient été exposés avec lui. David se reproche vivement, et avec raison, une action si contraire à la justice et à l'humanité. Il prie Dieu de lui pardonner, et il promet, en reconnaissance, de célébrer par ses cantiques la justice divine. Il se sert du mot de justice, soit pour faire entendre que Dieu est fidèle dans la promesse qu'il a donnée de pardonner au pécheur pénitent, soit pour marquer que l'objet de sa reconnaissance sera la miséricorde dont Dieu aura usé à son égard, en relâchant des droits de sa rigoureuse justice.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a point de pécheurs à qui cette prière ne convienne. Peu d'entre eux ont versé le sang d'une manière aussi odieuse que David; mais il n'en est aucun qui n'ait été un sujet de scandale pour le prochain; qui n'ait été cause que ceux avec qui il a vécu, ou qu'il a fréquentés, se soient écartés des voies de la justice. Combien d'imprudences, de négligences, de mauvais conseils, de discours pernicieux, de conviviences, ont causé la chute de nos frères, de nos amis, de nos égaux, de nos inférieurs! Ce sont là tout autant d'actions de sang; et je ne parle point des scandales publics, le monde en est rempli, et les hommes s'égorgent, en quelque sorte, mutuellement par les péchés dont ils sont la cause. Au jugement de Dieu, ce

sang cria vengeance contre les coupables; et qui pourra se flatter de ne l'être pas?

VERSETS 16, 17.

David demande ici que le Seigneur lui donne la grâce de bien prier, qu'il ouvre lui-même ses lèvres, afin que sa bouche puisse annoncer les grandeurs de Dieu. Il ajoute une raison pour obtenir cette grâce: c'est que la prière est le seul moyen qu'il ait de marquer sa reconnaissance à Dieu; car, ajoute-t-il, vous ne prenez pas plaisir, Seigneur, aux sacrifices de Dieu; je vous en aurais offert s'ils avoient pu vous plaire, mais vous n'êtes pas touché de ces offrandes. Ce n'est pas que les sacrifices ordonnés par la loi ne fussent des actes de religion que les Israélites devaient remplir; David veut seulement dire qu'ils n'étaient pas capables de lui mériter sa réconciliation.

RÉFLEXIONS.

C'est Dieu qui inspire le désir et la manière de le servir, mais tous ne sont pas appelés au même genre de service. Il y a dans le service de Dieu des voies différentes, de même qu'il y a différents états parmi les hommes. David pouvait offrir des sacrifices pour son péché, Dieu ne lui en demanda point, et se contenta de sa prière et de sa composition. C'est un grand principe dans la religion qu'il faut étudier dans les desseins de Dieu, soit pour choisir un état de vie, soit pour remplir les fonctions de cet état, soit pour se conduire dans les diverses révolutions auxquelles, dans cet état même, on pourrait être exposé. Ceux qui dirigent les âmes dans les voies de Dieu sont comparables d'une grande négligence, quand ils n'observent pas quel est leur attrait, quelle est leur grâce, et jusqu'où Dieu veut les conduire. Ces guides, dans la vie spirituelle, doivent dire comme David: Seigneur, ouvrez mes lèvres, afin que nous puissions apprendre à ceux qui veulent vous servir ce'ils doivent faire pour votre gloire: ils sont prêts à vous faire des sacrifices; mais ils s'agit de vos desseins sur eux, et c'est ce que vous seul pouvez nous découvrir.

VERSET 18.

L'hébreu dit: Les sacrifices de Dieu sont un esprit brisé; Seigneur, vous ne méprisez pas un cœur brisé et contrit. Le P. Houbigant traduit: sacrificium Dei, et il entend, un sacrifice excellent. Les LXX ont aussi répété deux fois brisé. Notre Vulgate varie les expressions; elle met un esprit brisé, un cœur contrit et humilié. On voit bien que c'est toujours le même sens.

David oppose ici les sacrifices vraiment agréables à Dieu aux sacrifices de la loi, qui, par eux-mêmes, étaient incapables de lui plaire. Le sacrifice que Dieu agréa de la part du pécheur pénitent, c'est l'humiliation de l'esprit et la contrition du cœur.

RÉFLEXIONS.

Dieu dit par la bouche du prophète Isaïe: Sur qui jeterai je les yeux, sinon sur le pauvre qui a le cœur brisé, et qui craint ma parole? L'humiliation de l'esprit et la contrition du cœur ont été, de tout temps, des dispositions nécessaires pour obtenir le pardon du péché: en péchant, on se révolte contre Dieu; il faut donc rentrer à lui par la soumission, par l'humiliation de nos pensées: en péchant, on préfère à Dieu les objets

1. In finem, intellectus David, cum venit Doeg Iduum, et annuntiavit Sauli, et dixit: Venit David in domum Achimelech. (1 Reg. 22, 9.) LI.

Hebr. LII.

2. Quid miraris in malitia, qui potens es in iniquitate?

sensibles; il faut donc, pour rentrer en grâce, renoncer à cet amour injuste, et témoigner son repentir par le brisement du cœur. La miséricorde divine est admirable dans la grâce qu'elle accorde au pécheur. Elle se contente de son humiliation et de sa contrition: deux dispositions qui le peut accourir en un moment, et dont il doit sentir la justice, s'il lui reste une étincelle de lumière. Cependant sa misère est si grande qu'il ne peut, par ses propres forces, se donner ces dispositions. Il a pu s'égarer, et il est incapable de rentrer dans la voie, si Dieu ne lui prête la main. Vos peuples, dit le Seigneur par son prophète, se souviendront de moi, parce que j'ai brisé leur cœur rebelle; ils commenceront à se dépêtrer à eux-mêmes, et ils sauront que je ne leur ai pas parlé en vain.

VERSETS 19, 20.

Avant son péché, David avait pris la montagne de Sion sur les Jérusémites, et il avait commencé à la joindre par un mur avec la ville de Jérusalem. Cet ouvrage était encore imparfait quand il pécha, et tous ces édifices, avec celui du temple, ne furent achevés que sous Salomon; celui-ci bâtit tout ce qu'il voulut à Jérusalem, comme il est dit au chap. 9 du 5^e livre des Rois. Il y a donc toute apparence que David pénétra demanda à Dieu l'entière construction des murs de Jérusalem, et qu'il a aussi en vue l'édifice futur du temple, avec les sacrifices qui doivent y être offerts.

Le texte n'est pas différent des versions dans ces deux versets. Au 19 on ne lit pas Seigneur dans le texte; on n'y voit pas un édificateur, mais edificabit. Au verset 20 on a, dans l'hébreu, des tanquam que vous teniez. Ces différences apparentes ne sont rien, quant au sens.

N. B. Le P. Houbigant dit: ascendit super altare tuum viui, et ce mot ascendit il le préfère à offert; parce que dans le texte il n'y a point de nominatif au verbe offert, au lieu qu'il y en a un à ascendit, savoir, nihil. Cette note est assez bonne.

RÉFLEXIONS.

Le péché d'un seul est surtout d'un grand, d'un chef, entraîne souvent le malheur de tout un peuple. On en a des exemples bien funestes dans l'Écriture. Adam prévaricateur perdit toute sa race; l'idolâtre de Jérusalem fit apostasier dix tribus; l'oblation de Pharaon attire des fléaux terribles sur l'Égypte; l'impie de Sennachérib détruisit son armée. Et dans tous les siècles on vit de mauvais princes attirer la malédiction de Dieu sur leurs états, des pasteurs scandaleux infecter tout leur troupeau, des pères libertins ou négligents réduire leurs enfants à la misère, des écrivains impies ou obscurs corrompre la foi ou les mœurs publiques. Quand on retourne à Dieu dans la simplicité de son cœur, quand on se scandalise par sa conduite; c'est là rétablir, autant qu'on peut, les murs de Jérusalem. Mais il faut commencer par soi-même, et rétablir les ruines de la sainte cité; c'est-à-dire, renouveler son âme dans l'amour de Dieu, et y offrir le sacrifice de tout ce qu'on a de plus cher. Ce psalme ne peut être trop médité. Il comprend toutes les dispositions nécessaires pour un vrai retour vers Dieu. Ne le récitez jamais sans entrer dans les sentiments d'un saint roi. Si nous l'avons imité par nos désordres, qu'il soit notre modèle par sa pénitence.

PSAUME LI.

1. Pourquoi te glorifies-tu dans la malice, ô toi qui es puissant par l'iniquité?
2. Tout le jour ta langue a médité l'injustice: tu as commis la fraude par des discours tranchants comme un rasoir.

5. Totâ die injustitiam cogitavit lingua tua: sicut novacula acuta fecisti dolium.

4. Dilixisti malitiam super benignitatem: iniquitatem magis quam loqui equitatem.

5. Dilixisti omnia verba precipitationis, lingua dolosa.

6. Propterea Deus destruct te in finem: evellit te, et emigrabit te de tabernaculo tuo, et radicem tuam de terrâ viventium.

7. Videbunt justi, et timebunt, et super eum ridebunt, et dicent: Ecce homo qui non possuit Deum adiutorem suum.

8. Sed speravit in multitudine divitarum suarum; et prevaluit in vanitate sua.

9. Ego autem sicut oliva fructifera in domo Dei: speravi in misericordia Dei in æternum et in seculum seculi.

10. Confitebor tibi in seculum, quia fecisti: et expectabo nomen tuum, quoniam bonum est in conspectu sanctorum tuorum.

VEN. (1) 2.—QUI POTENS. Vocativi casus. O po-

(1) Cum intellexisset David necem suam à Saule decretam esse, apud Achis regem Geth recessit. Fugiens vero, cum Nobe pertransisset, ubi tabernaculum eâ ætate stabat, ensem Goliath inde accepit, et panes quotdam quibus refocieretur. Id videns Doeg Iduum, inter Saulis familiares, Saulum eâ de re monuit. Quare Saül accites sacerdotem Nobe coram se interfici jussit, ipsaque urbem vastari. Communis est crede ephraim Abiathar, Achimelech pontificis filius, malum ipsum causam in sacerdotem urbemque Nobe devolvit Davidi nuntiavit. Quæ re intellecta, David hunc Psalmum, quem versamus, dictavit, orationem scilicet invocativam in Doeg Iduum. Iduum dicitur Doeg, vel ipsius originis causâ ex Esau ductæ, vel diuturnæ habitationis in Idumæa.

Achimelech, cujus meminist titulus, tunc pontificatum obtinebat, idemque Davidi tradidit ensem Goliath, et panes propositionis, è mensâ Domini pridie sublatos. Septuaginta, pluresque Vulgate codices, S. Basilii, S. Chrysostomi, S. Athanasii, Theodoretus, S. Hilarius, S. Augustinus, S. Hieronymus legunt Achimelech pro Achimelech. At Achimelech legendum est, quippe qui in libris Regum, et in ipso hoc Psalmo apud Hebræos ita constantissime appellatur. Theodoretus et Beda censent, præter indicatam à titulo narrationem, haberi hunc Psalmum posse uti responsionem ad convicia irrisionisque Rabsacis. Sunt qui in Doego Judam proditorem vident, et in hoc Psalmo duosmodi proditoris obijurationem. Cassiodoro Doeg Antichristi lingua videtur, Jesu Christi membra ante supponam diem exagitatori. (Calmet.)

Inscriptio Hebræa, versu secundo huic carmini præscripta, nefarium hominem, qui hoc Psalmo perstringitur, perhibet esse Doegum, qui efferat se, et quasi triumphabat, quod prodidisset atque interfici curasset sacerdotem illos octo quinquaginta, qui recessissent Davidem in fuga, de quo plura ad vers. 2. Dubitat tamen Rudergerus an rectè hoc carmen ad Doegum referatur. « Esi titulus, inquit, Hebræus dicitur de Doegio tempore scribit, quæretur tamen an non Absolonic magis congruat, ut contra Achimelech hunc sit Psalmus, sicut multi alii; et que prædicti hosti huic, ac Achitopheli evisse constat: de Doego facta nihil constat ex historia. Accedunt ad hæc conjecturam confirmandam et hæc, quod de lingua magis et animo maligno, et conatus potius et quàm de violentie ullius facinoribus Psalmus quaer-

5. Tu as aimé la méchanceté plutôt que la bonté; tu as préféré le langage de l'injustice à celui de l'équité.

4. Tu n'as cherché dans tes discours que les moyens de nuire, ô langue artificieuse!

5. C'est pour cela que Dieu te détruira pour toujours; il t'arrachera, il te chassera de la demeure, et il extirpera ta racine de la terre des vivants.

6. Les justes en seront témoins, ils seront saisis d'étonnement, et ils tourneront en risée le méchant; ils diront: Voilà un homme qui n'a pas mis son appui dans le Seigneur.

7. Mais il a mis sa confiance dans la grandeur de ses richesses; et il s'est prévalu dans sa vanité.

8. Pour moi, je suis comme un olivier fertile dans la maison de Dieu; j'ai espéré dans la miséricorde de Dieu pour toujours, et dans tous les siècles.

9. Je vous louerai éternellement, parce que vous avez fait ces choses; et j'attendrai la faveur de votre nom, parce que ce nom est aimable en la présence de vos saints.

COMMENTARIUM.

Tus Doeg iniquitate et scelere. Chald.: Qui potens es, ut domus sanguinem regum. Non tam rectè alique apographas Psalmi referunt ad Saulum ipsum. Doeg (erat enim Idumæus, id est, semijudæus) typhas hæreticorum accensum Achimelech et sacerdotem Domini innocens. IN INIQUITATE. Hebr. Juxta Septuagintam, scelus ad, id est, ad scelus, per anastrophe, ut apud Virgilium, Italian contra. Hæsed septus in Levitico, scorsim, e. 20, scelus, probrum. Masoretæ, quos sequuntur recentiores, acceptant pro Deo misericordiâ, quoniam aliter distinxerunt, et non noluerunt per tseri, non segol: Misericordia Dei totâ die est.

tur, et quod pius et sanctus appellat, et orat pro iis qui cum ipso fuerant, cum præsidium, quod secum habuit, Saulis temporibus, et oberatorum inerit, et quod inensâ et direpta Siclag lapidare etiam e Davidem voluit. Etiam titulus Hebræus indifferens est, factum Psalmum occasione indicia ad Saulum de Davide, quod fuisse David cum Achimelech; neque enim statim, ad indicium hoc, mandata et perpeccata tracta eadem illa sacerdotum à Doego, sed intercessio et mora temporis, quo accesserunt, et quo postea, « manu facta, vis afferretur altera famillis horum in urbe Nobe. » Hæc Rudergerus, que tamen nihil non tantu videtur esse momenti, ut propter ea in inscriptioni Hebrææ, que antiquitatis auctoritatem habet, fidem existimem deprecandam esse. Ut enim taceam, carminis initium egredere Doego congruere, Achitopheli non item; per totum Psalmum improbus describitur talis, qui deferendo alios pessumdedit, quod idem competit Doego, qui nisi Achimelechum detulisset ad Saulum, si nec trucidare portulicem jussisset. Atque hoc ipsum, quod accusatio à Doego facta esset, causa horrende illius cædis, permovit had dubie Hebrææ inscriptionis auctorem, talem illum facere, qualem eam legimus, neque igitur est, cur illum vituperemus. Quod autem Rudergerus dicit, sanctos et pius appellari à Davide eos quo secuti habebat, illi conflictum est plane; de piis universè loquitur David vers. 8 et 11, minime vero de iis qui ipsum comitarentur. — Inque sat graves apparent rationes, cur sepositâ inscriptionis auctoritate cum De Wette hunc Psalmum adnumeremus iis qui populi Hebræorum statum infelicem conseruntur. (Rossmüller.)